AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0929
FR0013128881-FS0384

5 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2017, la société Arrowgrass Capital Partners LLP (Third Floor, 10 Portman Square, Marylebone, Londres, W1H 6AZ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mai 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 507 000 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une réduction de capital de la société MEDIAWAN[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 28 432 680 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société MEDIAWAN en date du 2 mai 2017.